



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

24/06/2013

La préfecture de la Côte-d'Or vous fait part des mesures prises pour l'immatriculation des véhicules durant la période estivale juillet-août 2013.

**Service des immatriculations/régie :**

**Du 08 juillet au 02 août 2013 : démarches par voie postale et dépôt express en préfecture**

**Du 05 au 30 août 2013 : ouverture des guichets les lundis mercredis et vendredis , démarches par dépôt express et voie postale les mardis et jeudis**

Il est recommandé d'effectuer vos démarches par voie postale en adressant votre dossier complet à la Préfecture de la Côte d'Or – Bureau des Titres – Pôle « immatriculations », 55 rue de la Préfecture – 21000 DIJON. Vous êtes invités à transmettre la carte grise originale, accompagnée d'une copie des pièces justificatives et, si nécessaire, d'un chèque libellé à l'ordre du trésor public et sans indication de montant. De même, il importe de conserver le coupon détachable du certificat d'immatriculation à présenter lors d'un contrôle éventuel.

Le pré-accueil reste néanmoins à votre disposition de 08 h 30 à 13 h 00 pour le dépôt des dossiers complets sous enveloppe avec chèque libellé à l'ordre du Trésor public. Vous pourrez également déposer votre dossier dans la boîte aux lettres « dépôt express » située dans le hall du bâtiment 55, rue de la Préfecture concernant les immatriculations de véhicule (changement d'adresse, changement de titulaire, duplicata, véhicule d'occasion acquis à l'étranger).

**Vous avez également la possibilité de vous rendre chez l'un des 255 professionnels de l'automobile habilités en Côte d'Or et dans toute préfecture ou sous-préfecture de votre choix, quel que soit votre lieu d'habitation.**

Les sous-préfectures sont ouvertes aux horaires suivants :

Sous-préfecture de Beaune - 12 rue Fraysse 21200 Beaune  
Horaires d'ouverture : du Lundi au Vendredi : de 08h30 à 11h45 et de 13h15 à 16h15  
( fermeture du service cartes grises tous les vendredis après-midi )

Sous-préfecture de Montbard - 25 rue Champfleury - 21500 MONTBARD  
Horaires d'ouverture: du Lundi au Vendredi : de 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

**Afin d'éviter tout déplacement inutile, il vous est recommandé de vérifier au préalable que votre dossier est complet. Pour cela, vous êtes invités à consulter la liste des pièces à fournir sur le site de l'ANTS : [www.ants.interieur.gouv.fr](http://www.ants.interieur.gouv.fr)**

## **Rappel :**

### **Précautions à prendre pour réaliser une démarche d'immatriculation d'un véhicule avant de partir en vacances :**

=> Si vous souhaitez réaliser une démarche d'immatriculation (nouvelle immatriculation, changement de domicile ou de propriétaire sur le certificat d'immatriculation,...) avant de partir en vacances, la Préfecture vous rappelle qu'en attendant la réception du certificat d'immatriculation (ex carte grise) définitif, vous pouvez circuler avec un certificat provisoire d'immatriculation qui vous est remis lors de la demande d'immatriculation. **Ce certificat provisoire, valable un mois, permet de circuler uniquement sur le territoire national.**

### **Traitement en différé**

Les demandes relatives aux véhicules d'occasion en provenance de l'étranger ne sont plus traitées en direct aux guichets mais sous un délai de 8 jours.